



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un assainissement individuel à créer ou à rénover ?

Quelles sont les démarches à effectuer ?

6 ETAPES

Attention depuis le 1er mars 2012, le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif doit être joint aux permis de construire

Article R431-16 modifié par le Décret n°2012-274 du 28 février 2012 - art. 4

1- Prenez rendez-vous avec l'agent du **SPANC** (Service Public d'Assainissement non Collectif). Il effectuera une première visite sur le terrain en votre compagnie et vous remettra le dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

2- Constituez votre dossier. **Un assainissement non collectif doit être réalisé dans les règles de l'art, n'hésitez pas à vous faire assister par un spécialiste pour concevoir votre filière (architecte, bureau d'études...).** Celui-ci engage sa responsabilité tandis que l'entrepreneur s'engage sur la construction de l'ouvrage.

3- Déposez ou envoyez votre dossier complet au bureau de la Communauté de Commune des Villages du Midi Corrèzien.

4- Après avis du service, le Président de la Communauté de Communes pourra valider votre projet ou demander des compléments d'information.

5- Votre projet validé, vous pouvez commencer vos travaux.
Vous devez alors avertir le service assainissement de la Communauté de Communes **15 jours** avant le commencement des travaux.

6- Le technicien pourra alors vérifier la bonne exécution des travaux lors du contrôle du chantier à tranchées ouvertes.

Si les travaux respectent la réglementation et votre projet initial : **votre filière d'assainissement sera déclarée conforme.**

Le SPANC effectue une prestation de conseil et de validation de votre projet. Toutefois, le technicien est là aussi pour vous accompagner dans toutes vos démarches.

Pour tout renseignement, contacter Thierry LEFEVRE

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien

Le Clos Joli

19500 MEYSSAC

Tel : 05.55.84.80.37 Fax : 05.55.84.08.93

tlefevre@villages-midi-correzien.fr